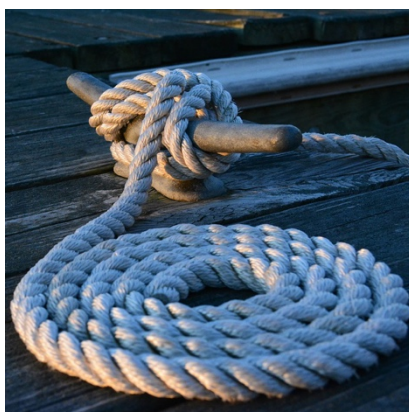


Comédie

Etude de cas

Econavigation à Belle-Ile

Mobilisation des professionnels et des usagers
pour une navigation plus respectueuse de l'environnement



Jean-Eudes BEURET

www.comedie.org

Avec l'appui de la Fondation de France



L'auteur

Jean-Eudes BEURET, économiste, est spécialiste des questions de concertation. Il a mené de nombreuses études et évaluations sur le sujet et a publié plusieurs ouvrages. Il est associé au programme Comédie depuis son origine.

Cette étude a bénéficié de l'appui de la Fondation de France dans le cadre de son programme Environnement.

Ce document a été rédigé avec la participation de Pierre-Yves GUIHENEUF.

Etude réalisée sur la base d'entretiens menés en 2015.

L'auteur remercie Céline Marie, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Ile ; Julien Froger, Communauté de Communes de Belle-Ile (CCBI) et Hervelyne Guilloux, Territoire en Mer. Les analyses et propositions mentionnées dans ce document relèvent de la seule responsabilité de l'auteur et n'engagent en rien l'organisme financeur ni les personnes et organismes consultés lors des entretiens.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source et de non altération du contenu.

Comédie, décembre 2016. www.comedie.org

La navigation, qu'elle soit de pêche ou de plaisance, n'est pas exempte d'impacts sur l'environnement. Les eaux grises ou usées des bateaux, les déchets jetés par-dessus bord, les fuites d'hydrocarbures dans les ports font partie des sources de pollution les plus fréquentes. De nombreux acteurs sont concernés, dont la coordination constitue un enjeu.

Le contexte et l'origine de l'initiative

L'association Econav (anciennement nommée « De Navigatio ») a pour vocation de fédérer les acteurs de la mer autour des principes de l'éco-navigation. En 2009, sur un bateau de la Fondation Nicolas Hulot, elle organise des escales afin de sensibiliser les acteurs de la mer au problème que constituent les pollutions générées par la navigation. Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Belle-Ile collabore avec elle pour organiser une escale à Belle-Ile, lors de laquelle sont conviés les chantiers navals, les accastilleurs (entreprises qui installent et entretiennent l'équipement des bateaux), la capitainerie des deux ports de l'île, Le Palais et Sauzon, ainsi que le grand public autour de conférences et de tables rondes. Ces échanges révèlent un grand besoin d'information : nombre d'habitants par exemple ne savent pas que Belle-Ile est située dans une Aire Marine Protégée (Natura 2000 en mer). Ils montrent aussi un besoin de dialogue entre les acteurs concernés.

Le CPIE décide d'entretenir la dynamique ainsi lancée en créant des moyens de communication permettant à chacun de s'informer et d'informer ses clients. Il apporte également des informations lorsque les parties prenantes ont des questions, par exemple sur la réglementation. Peu à peu, il devient une structure ressource.

En 2011, le CPIE mobilise la Communauté de Communes, constituée des quatre communes de l'île, qui est opérateur Natura 2000, pour aller plus loin et inciter les acteurs à s'engager. Il s'agit de mettre en œuvre une campagne « Echo Gestes » inspirée d'une expérience menée en Méditerranée. Une association spécialisée, « Territoires en Mer », est mobilisée par le CPIE.

La concertation se met en place et l'implication des parties prenantes s'intensifie : tous les accastilleurs (équipementiers de marine) et *shipchandlers* (commerçants d'articles de marine) se portent volontaire pour être des ambassadeurs de la campagne auprès du public. Pour obtenir ce titre et pouvoir apposer un macaron sur leur vitrine, ils s'engagent à réaliser eux-mêmes un « geste » environnemental, par exemple réduire ou trier leurs déchets. La capitainerie du port du Palais met en place un « point info » et présente des produits écologiques d'entretien des bateaux. Le port de Sauzon, quant à lui, améliore la signalétique visant à inciter les plaisanciers à trier leurs déchets.

Un diagnostic est réalisé auprès de chaque partie prenante : ports, chantiers, accastilleurs. Il vise à faire ressortir les points forts et les points faibles de la situation. Les acteurs concernés acceptent de passer du temps dans les comités de pilotage et divers événements liés à la concertation.

En 2012, le CPIE souhaite étendre la concertation avec les pêcheurs plaisanciers et la Communauté de communes propose de réaliser un diagnostic sur la pêche professionnelle. A partir de 2015, les deux organismes s'associent dans un projet intitulé « Eco-naviguer dans une Aire marine protégée ».

Les acteurs

Le projet rassemble :

- les élus locaux ;
- les professionnels de la mer : chantiers, accastilleurs, pêcheurs professionnels, capitaineries des deux ports de l'île ;
- des non-professionnels : associations de pêcheurs, plaisanciers, association Surfrider, grand public ;
- les associations Econav et Territoires En Mer qui constituent deux organisations ressources en termes de connaissance des nuisances environnementales portuaires ou liées aux activités nautiques, ainsi qu'en termes de connaissance des outils de sensibilisation.

Et évidemment le CPIE de Belle-Ile et la Communauté de Communes de Belle-Ile, chevilles ouvrières de la concertation. Pour le CPIE, la concertation est une porte d'entrée qui a fait naître des dynamiques de sensibilisation. Pour la Communauté de Communes, concertation et sensibilisation sont des opérations distinctes et complémentaires : la sensibilisation est du ressort du CPIE alors que la concertation qui vise à une prise de décision est du ressort des acteurs publics.

Les effets

Le projet a-t-il conduit à des effets d'ampleur sur les pratiques des acteurs concernés ? Certains effets sont très concrets. Par exemple, la récupération des huiles de vidange n'était pas effectuée par tous les chantiers car le recours à des opérateurs agréés était payant. Or, les opérateurs agréés ont l'obligation d'aller récupérer gratuitement les huiles de vidange où qu'elles soient, mais ils faisaient payer une prestation aux chantiers sous prétexte de leur insularité. Le problème a pu être résolu grâce à la concertation entre les acteurs concernés et à l'intervention de la collectivité.

D'autres actions sont plus décevantes, comme dans le cas du carénage (révision de la coque des bateaux avec passage en cale sèche, c'est-à-dire sortie du bateau de l'eau). C'est une thématique qui a échappé à la concertation. Les ports du Palais et de Sauzon n'ont pas de bassin de carénage, alors que cela est obligatoire depuis 2011. Les plaisanciers sollicitent un chantier ou utilisent une grue pour faire le carénage sur un quai, mais certains continuent à faire du carénage sauvage, avec le risque que certains déchets et produits passent dans le milieu naturel.

Pour certains acteurs, la dynamique a donc donné lieu à des progrès, pour d'autres il s'agit pour le moment d'actions de portée limitée, de petits gestes qui ont certes leur importance mais dont l'addition n'aura pas d'effet majeur.

Cependant, la concertation a permis une prise de conscience et une prise d'initiative des parties prenantes. D'après un acteur *« Si déjà on met dans la tête des gens que l'on est dans une aire marine protégées, le simple fait de le savoir modifie les comportements. Or, le projet Econav a mis le doigt là-dessus »*.

Outre le fait que le CPIE a été identifié comme une structure ressource, neutre et capable d'apporter de la compétence, une mobilisation a été lancée. Elle s'est traduite notamment par le fait que :

- les acteurs du territoire ont pu se construire une culture commune sur cette question (parler le même langage) et prendre un engagement commun.

- le milieu marin a été mis à l'agenda de l'action publique. Suite à la concertation, la Communauté de communes a investi ces questions et ce milieu. *« Le CPIE a initié une démarche : son projet nous a permis, nous CCBI, de nous rendre compte de l'importance d'une action sur le milieu marin »*

- des thématiques clés ont été identifiées, par exemple le carénage et les huiles de vidange. Une vision commune a pu être construite sur certaines d'entre elles, ce qui est un préalable indispensable à une action concertée efficace.

Aurait-il été possible de faire autrement ? Pour le CPIE comme pour la Communauté de communes, la concertation est la seule voie possible dans ce type de situation. Aucun des acteurs du territoire ni l'Etat n'ont le pouvoir effectif de d'imposer et de faire respecter des règles ou des changements de pratiques. Dès lors, c'est la conscientisation qui est indispensable et cela passe par un dialogue au niveau local.

Les facteurs de succès

Dans ce cas particulier, il s'est révélé indispensable de trouver la bonne articulation entre les organisations publiques (ici, la Communauté de communes) et des associations (le CPIE, Econav et Territoires en Mer), chacune disposant de légitimités et compétences différentes.

La Communauté de communes est gestionnaire de la zone Natura 2000 pour laquelle un document d'objectif a été élaboré dès 2004. Cette zone est majoritairement marine depuis son extension en 2011. A l'origine, la Communauté de communes accueille favorablement le projet du CPIE car il entre dans l'un des objectifs, alors qu'elle a peu investi le domaine marin. Cependant, la Communauté de communes revendique clairement ses prérogatives : *« C'est nous qui sommes compétents pour la gestion de l'Aire marine protégée de Belle Ile »*.

Entre les deux structures, il y a effectivement des chevauchements de compétences. Mais il y a aussi des complémentarités intéressantes, reconnues par les deux parties : la Communauté de communes facilite la relation avec les élus et donc avec les ports, ce qui est indispensable au succès du projet Econav, alors que le CPIE réalise un travail de sensibilisation auprès des professionnels et des usagers que ne pourrait pas faire la Communauté de communes.

Le fait de parvenir à créer un jeu gagnant-gagnant, puis d'entretenir la dynamique par des contacts réguliers est un facteur clé du succès de l'action.

La constance est le second facteur de succès. Le projet Econav a permis une première prise de conscience. Pour les actions concrètes, il a fallu attendre quelques années. Pour la Communauté de communes, *« Il y a des graines à semer et à arroser en permanence »*

Conclusion

Ce cas montre une articulation intéressante entre sensibilisation et concertation : l'enjeu de la concertation n'est pas ici d'agir ensemble, mais d'arriver à une action significative grâce à l'engagement de chacun à agir à son niveau. On peut penser que la sensibilisation seule n'aurait pas suffi à créer une dynamique de mise à l'agenda de cette thématique et d'action concertée.

Les effets obtenus reposent sur un dispositif de partenariat (CPIE, Communauté de communes, Econav, Territoires en Mer) où chacun trouve sa place grâce à des complémentarités mises en avant. Des ajustements ont été nécessaires, avec parfois des tensions, mais ce partenariat est un facteur clé qui permet à l'action de s'inscrire dans la durée. Le fait d'entretenir la dynamique, sans discontinuités, est essentiel, tout comme l'attention accordée au partenariat ainsi qu'à la légitimité des uns et des autres dans le partenariat.